

Communiqué

En janvier 2008, le gouvernement par l'intermédiaire des Ministres François FILLON et Dominique BUSSEAU annonçait la mise en place d'un plan de relance des ports, qui n'était en fait qu'une réforme visant à privatiser l'outil public qu'étaient les Ports Autonomes.

Ce plan de relance prévoyait :

- ➔ Une amélioration du fonctionnement des ports au travers d'une modification de leur gouvernance.
- ➔ Le transfert des outillages et le détachement des personnels d'exploitation des ports chez les opérateurs privés.
- ➔ Un développement de l'activité et la création de 30 000 emplois directs ou indirects.
- ➔ Il garantissait également que « *personne ne serait sur le bord du chemin* » ; « *il faut faire du cousu main* » et « *il s'agit de trouver une boîte à outils qui permettra à chaque GPM d'appliquer la loi et l'accord cadre national* ».

La loi du 04 juillet 2008 a défini les modalités de mise en place du « plan de relance » et un accord a été conclu le 30 octobre 2008 afin d'obtenir des garanties sociales pour les salariés, chose que la loi n'abordait pas.

Aujourd'hui, le constat que nous pouvons faire est le suivant :

- La nouvelle gouvernance des ports ne gouverne rien du tout, elle est bafouée par le gouvernement lui-même (Nantes St Nazaire, Bordeaux).
- Les opérateurs et les grands armements (qui sont les grands demandeurs de cette réforme) sont aujourd'hui à l'agonie et incapables d'assumer le transfert des outillages et le détachement des salariés des GPM.
- Dans les projets stratégiques des GPM ne figurent aucune perspective de développement des trafics. Le seul projet concret (projet de terminal méthanier au Verdon) depuis la loi du 4 juillet 2008 a rencontré l'opposition inexplicable et scandaleuse du gouvernement : relance des ports ? Où ? Pour quand ? Surtout pour qui ?

Adresser le courrier à :

.../...

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

- › A la place de la création d'emplois, nous ne voyons que la mise en place de plans sociaux déguisés dans tous les ports, aussi bien au sein des établissements portuaires que dans les sociétés de manutention.
- › Des entreprises vont se retrouver sans rien car, elles ne pourront pas assumer les charges du transfert d'outillage et du détachement de personnel.
Quid de leurs salariés actuels si elles mettent la clé sous la porte ?

Aujourd'hui les salariés portuaires ont besoin d'entendre ce gouvernement qui ne s'exprime plus sur la relance des ports. Ils veulent des réponses et demandent que les engagements de développement portuaire et de créations d'emplois soient tenus. Sans quoi le gouvernement devra nous expliquer à quoi à servi cette réforme. Casser le statut des salariés des ports ? Rendre service encore une fois aux pouvoirs capitalistiques ? Ou bien encore casser la C.G.T. dans les ports ?

Pour cela la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. interpelle le Ministre Dominique BUSSEREAU afin d'être reçu et d'obtenir des réponses.

Si d'ici le 30 octobre 2009, nous n'avons pas obtenu de rencontre, les salariés des ports utiliserons tous les moyens possibles pour se faire entendre et obtenir ces réponses.

Montreuil, le 1^{er} octobre 2009

P.J. : courrier adressé à D. BUSSEREAU



Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des
Transports
Hôtel Le Play
40 rue du Bac
75007 PARIS

Montreuil, le 1^{er} octobre 2009

N/Réf. : 09/525

Monsieur le Ministre,

Le plan de relance des ports voulu coûte que coûte par le Président de la République et le gouvernement, largement contesté par les travailleurs portuaires et leur Fédération, promettait un développement de l'activité portuaire et garantissait qu'aucun salarié portuaire ne resterait sur le bord de la route.

Un an après la signature d'un accord cadre national et la publication des décrets instituant les GPM (Grands Ports Maritimes), où en sont les ports maritimes ?

Cette réforme reposait sur plusieurs axes et quelques engagements :

- ↳ Une nouvelle gouvernance des ports. Celle-ci est bafouée à la première occasion par le gouvernement qui l'a souhaité (Nantes St Nazaire, Bordeaux).
- ↳ Le transfert des outillages publics aux opérateurs privés, de même que le détachement des personnels chez ces mêmes opérateurs.

Aujourd'hui, ceux-ci sont en difficulté, tout comme les grands armateurs, voire en faillite pour certains et sont incapables d'assumer les charges imposées par ces transferts et détachements.

Ils vont même jusqu'à demander le paiement de l'inemploi par les GPM (les finances des GPM seraient-elles extensibles ? Ou le gouvernement va-t-il financer les intérêts capitalistes des grands armements comme il l'a fait pour les banques).

- ↳ Le développement de l'activité portuaire. Où est-il aujourd'hui ? Les projets stratégiques ne présentent rien de concret, des chiffres sont annoncés au hasard et quand il y a un projet concret, le gouvernement fait preuve d'abus de pouvoir et s'y oppose (projet de terminal méthanier à Bordeaux).

1/3

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris

↳ La création de 30 000 emplois. A ce stade des négociations, dans tous les établissements portuaires, des dispositifs de cessation anticipée d'activité se mettent en place, voire même au sein des entreprises de manutention.

Est-ce qu'on se dirige vers des licenciements déguisés de dockers pour faire la place au salariés détachés ?

Est-ce ceux-là que vous avez appelé vous-même, Monsieur le Ministre, des « dommages collatéraux » ?

Où sont les emplois directs ou indirects qui devaient se créer ?

Vous avez vous-même pris certains engagements : « personne ne sera laissé sur le bord de la route » ; « il faut faire du cousu main » ; « il s'agit de trouver une boîte à outils qui permettra à chaque GPM d'appliquer la loi et l'accord cadre national ».

Pensez-vous réellement que ces engagements soient tenus à l'heure d'aujourd'hui ?

Qu'advient-il des salariés, des opérateurs qui ne sont pas retenus dans les négociations de gré à gré ?

Aujourd'hui, les salariés portuaires sont inquiets pour leur avenir et celui de leur famille ainsi que pour le devenir de leurs ports auxquels ils sont attachés.

Est-ce qu'aujourd'hui, la volonté est de faire table rase de l'existant, de supprimer tous les emplois à statuts, pour que viennent ensuite s'installer des grands groupes ou armements employant des travailleurs précaires et faisant fi de leurs conditions sociales ou de leurs conditions de travail, tout comme cela se passe dans certains ports d'intérêts nationaux depuis la loi de décentralisation ?

Nous vous demandons la garantie que les intérêts des salariés ne seront pas remis en cause et que les engagements pris par vous-même et le gouvernement seront tenus.

Dans l'esprit du cousu main, nous vous demandons une véritable souplesse dans l'application de la réforme, afin de pouvoir tenir compte de la situation de chaque place portuaire et de toutes les spécificités de chacune.

Nous vous demandons la garantie que la nouvelle CCN que nous négocions ne soit pas revue à la baisse, que tous les acquis de chacun seront maintenus et que les nouveaux embauchés auront un véritable statut digne de ce nom.

Nous vous demandons qu'il n'y ait pas d'opposition à la négociation que nous menons afin de finaliser un accord reconnaissant la pénibilité subie par les travailleurs portuaires et permettant de compenser la perte d'espérance de vie dont ils sont victimes. Sur ce point, nous vous demandons également la garantie que le gouvernement regardera ce que nous aurons pu finaliser afin d'éventuellement participer, d'une manière ou d'une autre, au financement du dispositif.

L'argent qui servira à financer les plans sociaux déguisés dans les ports aurait certainement plus de légitimité en finançant un dispositif de réparation de la pénibilité, surtout qu'elle est reconnue par tous aujourd'hui.

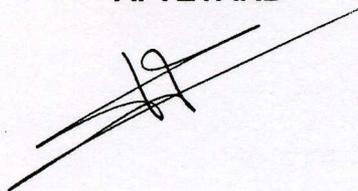
La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. vous demande une rencontre le plus rapidement possible afin que vous répondiez à toutes ces questions.

Nous vous informons que sans réponse de votre part avant le 30 octobre 2009, des actions de grande ampleur se produiront dans les ports jusqu'à ce que les salariés portuaires obtiennent des réponses.

Attendant votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général Adjoint
A. TETARD



Le Secrétaire Général
T. HAUTBOIS

